



Rapport sur l'exercice des droits de vote 2022

01/05/2023

SOMMAIRE

I.	CADRE GENERAL	3
A.	Politique d'engagement actionnarial	3
B.	Organisation de SEEYOND pour l'exercice des droits de vote	4
II.	EXERCICE DES DROITS DE VOTE PAR SEEYOND EN 2022	4
A.	Périmètre de vote 2022	4
B.	Statistiques générales	6
C.	Principales motivations des votes de contestation concernant les résolutions du management	7
D.	Cas où Seeyond n'aurait pas pu respecter les principes de sa politique de vote	8
E.	Situations de conflits d'intérêts	8
	Mentions légales	9

A l'issue d'une opération de fusion absorption effective au 1er janvier 2023, les activités de gestion quantitative et les équipes de Seeyond ont rejoint celles d'Ostrum Asset Management.

I. CADRE GENERAL

En tant que société de gestion pour compte de tiers, Seeyond considère qu'il est de sa responsabilité et de son devoir de diligence envers les porteurs de parts de veiller à l'évolution de la valeur de leurs investissements et d'exercer les droits patrimoniaux attachés aux titres détenus dans les portefeuilles dont elle assure la gestion. Ainsi, Seeyond exerce son activité de vote dans l'intérêt exclusif des porteurs de part.

A. Politique d'engagement actionnarial

Dès sa création en 2018, Seeyond a élaboré une politique de vote qui définit les principes auxquels elle entend se référer pour l'exercice des droits de vote aux assemblées générales. Les principes énoncés dans la politique de vote ont pour objet de définir le cadre dans lequel Seeyond mène une analyse indépendante des propositions soumises et la façon dont elle exerce les droits de vote de manière éclairée dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts.

Seeyond a décidé d'avoir recours à un spécialiste en solutions de gouvernance d'entreprise et d'investissement responsable (RI) au niveau mondial : **Institutional Shareholder Services (ISS)**. Ainsi, pour l'exercice de ses droits de vote, Seeyond a adopté les recommandations de la politique **Sustainability** d'ISS. Cette politique s'avère correspondre au mieux à l'approche ESG de Seeyond et notamment à ses engagements en tant que signataire des UNPRI.

Recommandations de la politique Sustainability

ISS a élaboré des directives de vote compatibles avec les objectifs durables des investisseurs et leur responsabilité fiduciaire.

- En matière de gouvernance d'entreprise, de rémunération de dirigeants et de structure d'entreprise, les recommandations de la politique de vote *Sustainability* reposent sur un engagement à créer et à préserver une valeur économique et à promouvoir les principes de bonne gouvernance d'entreprise.
- La politique *Sustainability* cherche également à apporter son support à toute résolution qui prône les bonnes pratiques telles que la protection de l'environnement, la lutte contre toute discrimination et le respect des droits de l'homme. Les instances dirigeantes se doivent de prendre en compte les impacts liés à leur responsabilité sociale et environnementale tant en termes de risques que d'opportunités.

De manière générale, les recommandations de la politique *Sustainability* prennent comme cadre de référence les initiatives liées au développement durable internationalement reconnues.

B. Organisation de SEEYOND pour l'exercice des droits de vote

Seeyond vote pour l'ensemble des OPC qu'elle gère, qu'elle soit société de gestion de tête ou société de gestion délégataire. Néanmoins, lorsque la délégation est partielle, le vote incombe à la société de gestion de tête.

Seeyond a vocation à voter pour **100% des émetteurs** qu'elle détient, toutes zones géographiques confondues. Elle exerce ses droits de vote sur l'ensemble des valeurs identifiées dans les portefeuilles qu'elle gère, sous réserve que les dispositions réglementaires et les contraintes techniques imposées par les marchés et les dépositaires permettent d'optimiser l'exercice du vote dans l'intérêt des porteurs de parts.

Durant la période des Assemblées Générales, Seeyond optimise le rapatriement des titres prêtés dans le but d'exercer ses droits de vote dans le seul intérêt des porteurs de part.

Par ailleurs, Seeyond a choisi de ne pas pratiquer de prêt / emprunt de titres sur les fonds labellisés ISR.

Les votes sont réalisés via la plateforme de vote par correspondance d'ISS avec la collaboration le cas échéant de son prestataire Middle Office d'Ostrum AM, selon les instructions de Seeyond, dans le cadre d'un contrat de prestation de services.

La bonne application de la politique de vote est contrôlée par le département Contrôle interne dans le cadre du plan de contrôle annuel.

II. EXERCICE DES DROITS DE VOTE PAR SEEYOND EN 2022

A. Périmètre de vote 2022

En application de la réglementation de l'AMF sur l'exercice des droits de vote par les sociétés de gestion (article R. 533-16 du Code Monétaire et Financier) et conformément aux principes définis dans sa politique de vote, Seeyond a exercé les droits de vote attachés aux valeurs détenues dans les OPCVM¹ et FIA² dont elle assure la gestion et pour lesquels elle détenait les droits de vote.

En 2022, le périmètre de vote était composé de 1 223 valeurs détenues dans 18 OPCVM et FIA gérés par Seeyond.

Sur ce périmètre de vote, 1 130 assemblées générales (AG) se sont tenues en 2022.

Seeyond a exercé ses droits de vote lors de 1 115 assemblées générales, soit un taux de participation de 98.67%.

Seeyond n'a pas exercé ses droits de vote lors de 15 assemblées générales en raison de problèmes techniques (migration des fonds dans les systèmes du proxy ou administratifs, validité des pouvoirs de procuration, etc.).

Sur les 1 115 assemblées générales votées et confirmées, Seeyond s'est exprimée sur 16 133 résolutions.

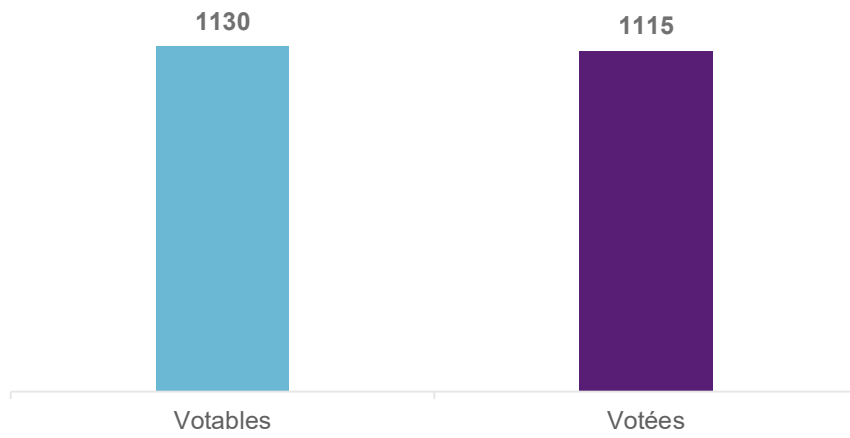
Le détail des votes de Seeyond sur ses fonds ouverts peut être consulté sur le site internet d'Ostrum:

[Accéder aux votes de Seeyond](#)

¹ Organisme de placements collectif en valeurs mobilières

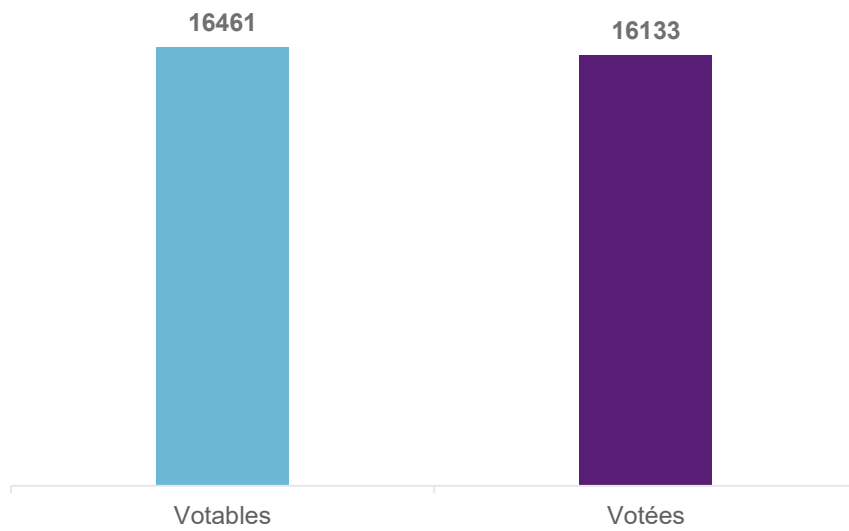
² Fonds d'investissement alternatif

Assemblées Générales



Source : ISS, Seeyond, au 31/12/2022

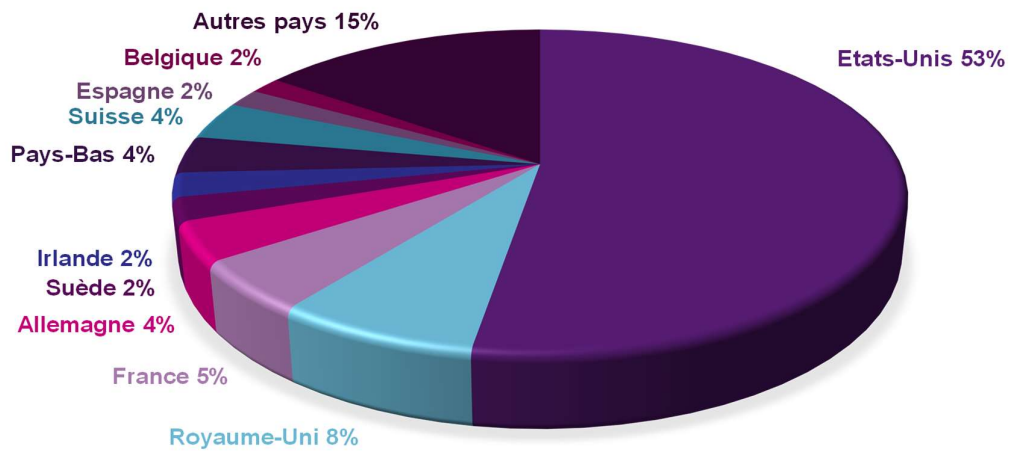
Résolutions



Source : ISS, Seeyond, au 31/12/2022

B. Statistiques générales

- **Répartition géographique des Assemblées Générales**



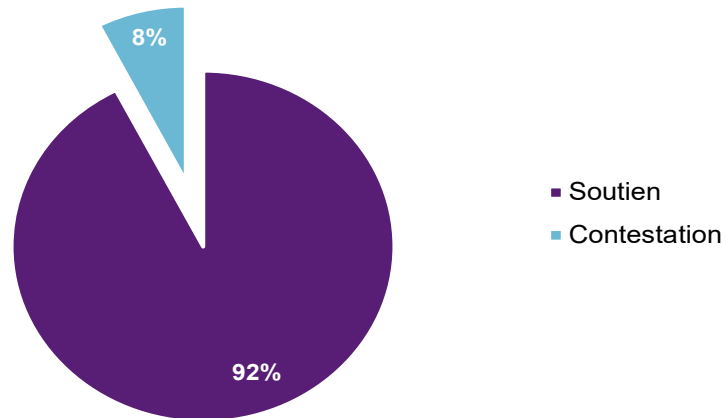
Source : ISS, Seeyond, au 31/12/2022

- **Taux de contestation**

Sur ces 16 133 résolutions :

- Seeyond a approuvé 15 043 résolutions, soit 93.25% ;
- Seeyond a désapprouvé 857 résolutions, soit 5.31% ;
- Seeyond s'est abstenue sur 7 résolutions, soit 0.04%.

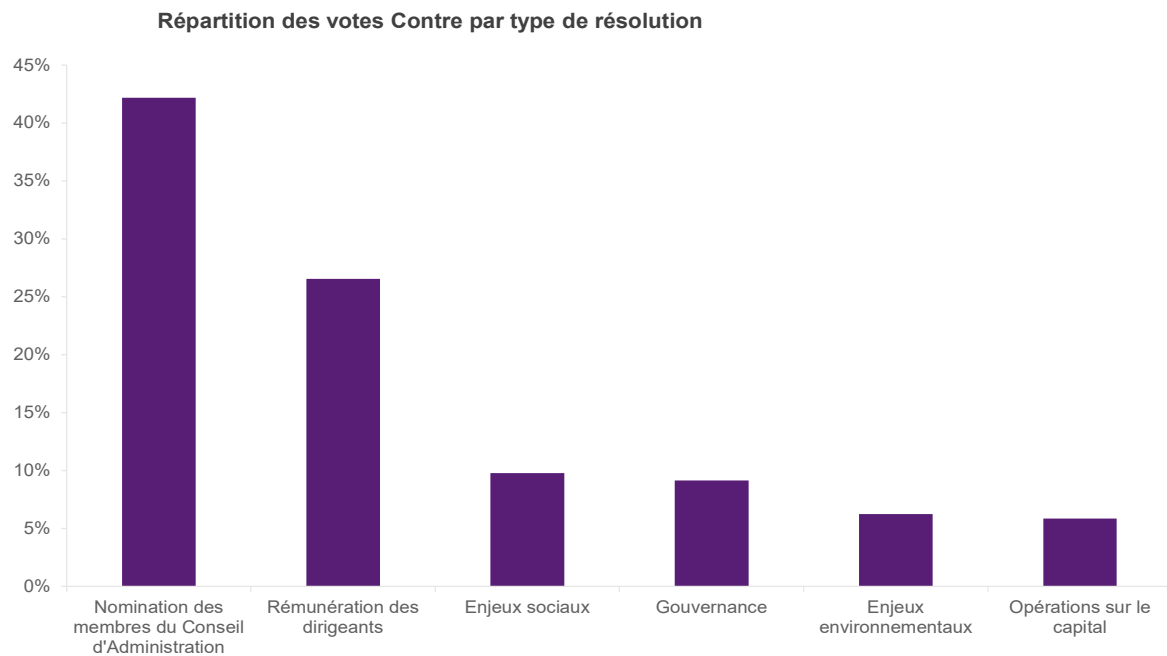
- **Votes contre le management**



Source : ISS, Seeyond, au 31/12/2022

Seeyond a voté à 8% Contre les résolutions déposées par le management.

C. Principales motivations des votes de contestation concernant les résolutions du management



Source : ISS, Seeyond, au 31/12/2022

Nomination des membres du Conseil d'administration

42% des contestations ont concerné les nominations d'administrateurs.

Seeyond a voté Contre dès lors que les administrateurs du Conseil d'Administration ne sont pas considérés comme majoritairement indépendants. Le niveau d'indépendance du Conseil résultant des nominations est donc étudié lors de chaque Assemblée Générale.

Seeyond a également pu voter Contre si un administrateur proposé détient un nombre excessif de mandats et ne peut se consacrer comme il se doit au Conseil.

Ainsi, pour les élections des administrateurs en France, l'analyse a porté sur :

- Les aspects de la résolution elle-même (élections groupées/individuelles, durée du mandat, divulgation du nom du candidat)
- Le niveau d'indépendance du conseil résultant des élections proposées
- La qualification du candidat, sa présence aux réunions du conseil et des comités et le nombre de ses mandats externes

Rémunération des dirigeants

27% des contestations ont concerné les rémunérations versées aux dirigeants.

Seeyond considère que l'alignement des intérêts des dirigeants avec ceux des actionnaires est un élément fondamental du gouvernement d'entreprise. La politique de rémunération au sein de l'entreprise doit participer à cet équilibre.

Seeyond a ainsi voté Contre les résolutions portant sur les rémunérations variables quand celles-ci n'étaient pas liées à des objectifs de performance précis, quantitatifs et qualitatifs.

Les principes suivants ont pu faire l'objet d'une analyse :

- Fournir aux actionnaires des informations claires et complètes sur la rémunération
- Maintenir une structure de rémunération appropriée en mettant l'accent sur la valeur actionnariale à long terme
- Éviter les rémunérations en décalage avec la performance de l'entreprise ou en décalage avec ses pairs
- Maintenir un comité de rémunération indépendant et efficace
- Éviter les rémunérations inappropriées des administrateurs non exécutifs

D. Cas où Seeyond n'aurait pas pu respecter les principes de sa politique de vote

Dans l'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus en 2022 par les OPC qu'elle gère, Seeyond a respecté les principes fixés dans sa politique de vote.

E. Situations de conflits d'intérêts

Conformément à sa politique de vote, Seeyond, appartenant au groupe BPCE exerce les droits de vote dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts, et ne prend pas part aux assemblées générales tenues par les entités du groupe BPCE ou de ses filiales / participations dont les titres sont négociés sur le marché.

Par ailleurs, Seeyond ne prend pas part aux assemblées générales des sociétés avec lesquelles elle entretient une relation commerciale.

MENTIONS LEGALES

Ostrum Asset Management

Société anonyme au capital de 50 938 997 euros

Société de Gestion de Portefeuille – Agrément n°GP-18000014

RCS Paris 525 192 753

43 avenue Pierre Mendès-France 75648 Paris Cedex 13

Ce document est destiné à tout porteur y compris non professionnel, au sens de la Directive MIF. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de Ostrum Asset Management.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par Ostrum Asset Management à partir de sources qu'elle estime fiables.

Ostrum Asset Management se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis et notamment en ce qui concerne la description des processus de gestion qui ne constitue en aucun cas un engagement de la part de Ostrum Asset Management. Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de (des) l'auteur (s) référencé (s). Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de changer et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle ;

Ostrum Asset Management ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les références à un classement, un prix ou à une notation d'un OPCVM/FIA ne préjugent pas des résultats futurs de ce dernier. Les perspectives mentionnées sont susceptibles d'évolution et ne constituent pas un engagement ou une garantie.

Dans le cadre de sa politique de responsabilité sociétale et conformément aux conventions signées par la France, Ostrum Asset Management exclut des fonds qu'elle gère directement toute entreprise impliquée dans la fabrication, le commerce et le stockage de mines anti-personnel et de bombes à sous munitions.

